



Date de parution : novembre 2005  
Périodicité : mensuel  
Diffusion : 2133

## EN BREF ...

[publicité]

aussi d'Afrique, d'outre Atlantique et d'Asie. Cette manifestation a permis de souligner le rôle joué par cette profession dans le tissu industriel européen. En effet, les produits abrasifs sont représentés dans tous les processus industriels, qu'il s'agisse de l'automobile, de la construction, du BTP... La FEPA tient à rappeler qu'elle tient un rôle majeur auprès des acteurs du marché des abrasifs en développant des normes internationales pour répondre aux exigences de sécurité des consommateurs et des fabricants, en informant les consommateurs par la publication d'ouvrages techniques, en s'engageant sur la sécurité et la qualité des produits abrasifs, et en suivant la législation dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité. Au cours de la célébration de cet anniversaire, Alfonso Marra, p-dg de Tyrolit Vincent (Tienne, en Italie) a été élu président de la fédération. Il succède à M. Scotti (délégué général de Saint Gobain Italie). M. Toeller (Klingspor) a été élu vice-président de la FEPA. Franck Verguet est le secrétaire général de la fédération. [www.fepa-abrasifs.com](http://www.fepa-abrasifs.com)

### La profession du levage vise le "zéro accident en 2007"

Si la majorité des chantiers se déroulent en toute sécurité, certains accidents endeuillent encore le secteur de la grue mobile. En réaction à ces événements dramatiques, la profession du levage se mobilise au travers de son syndicat professionnel, le SNUG (Syndicat national des utilisateurs de grues) présidé par Eric Aguetant, pour réformer les pratiques sur les chantiers et viser le "zéro accident en 2007". Le coup d'envoi officiel de cette mobilisation a été donné le vendredi 30 septembre 2005, à Paris, lors du forum sur le thème "Sécurité et bonnes pratiques pour une réforme de la profession". Cette manifestation a réuni tous les acteurs liés à la sécurité des grues mobiles de manière à déterminer les éléments pouvant diminuer drastiquement les accidents. A l'issue de ce forum, Eric Aguetant a déclaré : "La location de grue doit être un acte transparent, explicite, clair, définitivement sans risque. Il faut insister sur la communication, la coordination, le management du chantier et sur l'importance d'un superviseur capable de refuser une grue inadaptée". Il a aussi ajouté : "En 2 ans, il est possible de changer de culture, à condition que l'ensemble de la profession se mobilise, y compris les clients". Pour mener cette réforme, le syndicat va conduire une concertation de tous les intervenants du secteur afin d'aboutir à une charte des bonnes pratiques. Première étape dans cette voie : un docu-

ment formalisé pour la prise de commande a été lancé afin de sécuriser les opérations. Différents paramètres y figurent : la demande du locataire (type de grue demandée, charge maximale à lever, portée, environnement particulier...), l'offre de location faite par le loueur, les frais complémentaires (personnel annexe, frais de déplacements, balisage sécurité routière...), les équipements complémentaires, les conditions de paiement, la durée de validité de l'offre, les conditions de location applicables et un volet sur la sécurité et les assurances. Ce document sera considéré comme un devis ou une réponse à un appel d'offres. Le syndicat propose, entre autres, le rappel systématique de l'obligation du chef de chantier d'informer le grutier – sous son autorité – des contraintes particulières et de tous les risques du chantier et de l'environnement. Le SNUG compte sur la formation pour faire évoluer les pratiques professionnelles. Il veut ainsi recenser les professionnels dispensant des enseignements concernant l'organisation, la conduite et la maintenance des grues mobiles. Il souhaite également mener une réflexion sur les nouvelles règles comportementales des opérateurs grutiers à partir des fiches de mission délivrées dans les entreprises et des référentiels existant dans les organismes de formation. Selon lui, il doit avoir une prise en charge par les entreprises de location de grues, de la formation des grutiers sur leurs responsabilités opérationnelles et celles de leurs interlocuteurs ainsi que la manière de gérer la pression des donneurs d'ordre.

En outre, un groupe de travail a été constitué pour améliorer la sécurité sur les chantiers dans le cas de location de grues mobiles. Pour clarifier les obligations de chacune des parties, le syndicat propose la mise en ligne sur le site Internet [www.snug.fr](http://www.snug.fr) des documents suivants : proposition et conditions générales de location, confirmation de commande et prise en charge de sécurité.



Eric Aguetant, président du SNUG, mobilise son syndicat pour réformer les pratiques sur les chantiers et viser le zéro accident en 2007



Selon le SNUG, une réglementation spécifique pour la circulation des grues mobiles, une adéquation avec les réglementations européennes et la mise en œuvre de corridors européens permettant la libre circulation des grues mobiles devraient moderniser la profession. Enfin, le syndicat demande la révision du cahier des prescriptions des transports exceptionnels (CTPE) dans l'optique d'une plus grande liberté de circulation des grues sur les autoroutes et les rocade, le remboursement par l'administration fiscale du montant versé par les entreprises de levage au titre de la taxe à l'essieu depuis 2000. Il réclame également de multiples suppressions : l'interdiction des grues mobiles par temps de neige et de verglas, la règle de répartition longitudinale pour les grues de 2, 3 et 4 essieux, les véhicules d'accompagnement pour les grues jusqu'à 4 essieux, ainsi que l'obligation de reconnaissance préalable de l'itinéraire pour la circulation de toutes les grues mobiles. Enfin, le syndicat revendique le rétablissement des essais de freinage des grues mobiles sur piste ou route.

### La SFC lance le portage et la coordination de programmes

Dans le cadre du développement de ses pôles d'applications, la Société Française de Céramique présente une nouvelle offre adaptée avec le portage et la coordination de programmes. L'objectif est d'améliorer l'interface entre la détection des besoins des PME avec les technologies disponibles dans les pôles d'excellence. La coordination de programmes et le portage de projet se chargent des relations avec les organismes susceptibles d'accompagner la démarche et de coordonner la participation des partenaires. Cette offre s'adresse aussi bien aux producteurs (poterie, carreaux, appareils sanitaires, vaisselle) qu'aux autres secteurs industriels associés à la céramique. Ces procédures correspondent à un réel besoin des PME ne disposant pas ou

